

Patrice Faye, condamné pour viol au Burundi, est rapatrié en France

RFI, 18 octobre 2011 Le Français Patrice Faye, qui avait été condamné à 25 ans de prison pour viol sur mineures au Burundi, a été remis en liberté pour des raisons de santé. Paris a obtenu son rapatriement mardi 18 octobre 2011. Il a été détenu depuis avril. « Patrice Faye est libre ! » C'est ce que l'on peut lire sur le blog de son comité de soutien, géré par son fils Gaël. « C'est le procureur général de la République qui a décidé d'accorder la liberté provisoire à Patrice avec autorisation de sortir du territoire pour aller se faire soigner », a affirmé de son côté le porte-parole de la Cour suprême du Burundi, Elie Ntungwanayo.

Patrice Faye a quitté le Burundi dans la nuit de lundi à mardi. Rapatrié par avion, il est attendu en France dans la soirée. « La France remercie les autorités burundaises pour avoir tenu compte de la dégradation de l'état de santé de Patrice Faye et diligenté les expertises médicales ayant conduit à cette décision, a déclaré lors d'un point presse Valero, porte-parole du Quai d'Orsay. Nous sommes intervenus de nombreuses reprises pour que son état de santé précaire soit pris en compte. » Patrice Faye était hospitalisé depuis le 23 septembre, en accord avec l'administration pénitentiaire burundaise, dans le service du médecin conseil de l'ambassade de France dans un hôpital de Bujumbura. Ayant passé la moitié de sa vie au Burundi, ce Français est une véritable célébrité. Il est connu pour ses actions humanitaires, notamment la création d'écoles. Alors qu'il n'avait cessé de plaider son innocence, il avait été condamné en première instance à vingt-cinq années de prison pour le viol de cinq jeunes filles, dont plusieurs mineures. Le procès avait été fortement critiqué par le gouvernement français qui dénonçait une enquête bâclée et de faux témoignages. Un second procès en appel s'était ouvert le 19 septembre mais avait été interrompu au bout d'une heure à peine d'audience. Aujourd'hui, y a-t-il des poursuites judiciaires ? Le porte-parole de la Cour suprême du Burundi a estimé ne pas avoir suffisamment d'éléments pour répondre à cette question. « Ce qui va se passer pour la suite de son procès n'est pas très clair en ce moment », a renchéri une source diplomatique française.